

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du lundi 10 mars

DÉLIBÉRATION

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le six mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Djamila HAMIANI (Conseillère municipale), Patricia HUCHER (Conseillère municipale), Isabelle TANDLICH (Conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI (Membre), Bénédicte BARBERIS (Membre), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Sylvie MONIER (Membre).

Étaient excusés : Charlotte RABIH (Vice-présidente du CCAS, Adjointe au maire), Marie-Annick DUPRÉ (Adjointe au maire), Jocelyne MAYOL (Adjointe au maire), Saïd RAHMANI (Adjoint au maire), Catherine HOGRET (Membre).

Étaient absents : François PUPPONI (Conseiller municipal), Farouk ZAOUI (Membre).

Démissionnaires : En date du 29 janvier 2025 Nicolas DIMECH (Membre nommé).
En date du 10 mars 2025 Maguelonne LEGAIE (Membre nommé).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1992 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

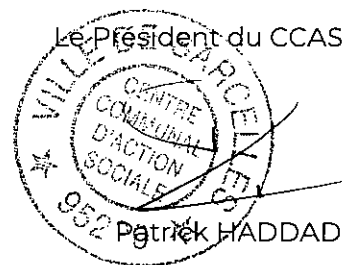
Vu le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) ci-annexé et transmis aux membres du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2025,

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick HADDAD, Président du CCAS,

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, préalable au vote du budget primitif pour l'année 2025.

Fait à Sarcelles, le 14 MAR. 2025



Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le 14 MAR. 2025
Mis en ligne et / ou notifié le
Acte rendu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.